



Co-funded by the Intelligent Energy Europe Programme of the European Union

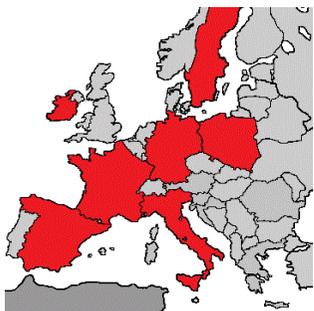
Contract No. IEE-13-477

Le contenu de ce document est de la seule responsabilité des auteurs. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union Européenne. Ni la Commission Européenne, ni l'EACI ne sont responsables de l'usage des informations mentionnées ici.



- Méthanisation de faible puissance
- Utilisation de déchets agricoles et/ou issus d'industries agro-alimentaires
- Autonomie dans l'approvisionnement en déchets organiques
- Autonomie énergétique

www.biogas3.eu  @BIOGAS3project



Pays partenaires :

Espagne (AINIA, FIAB)
France (ACTIA, IFIP)
Italie (TCA, DEIAFA)
Allemagne (RENAC)
Pologne (FUNDEKO)
Suède (JTI)
Irlande (IrBEA)

Que puis-je introduire dans un digesteur ?

Tout type de matière organique tel que les effluents d'élevage, les déchets des industries agro-alimentaires et des collectivités, les Cultures Intercalaires à Vocation Énergétique (CIVE) et résidus de culture. Tous peuvent être transformés en biogaz, et la matière résiduelle digérée (le digestat) est riche en éléments fertilisants et valorisée sur les surfaces agricoles en tant que fertilisant organique.

Quelle est l'utilisation du biogaz ?

Le biogaz produit est généralement utilisé en cogénération pour produire de l'électricité et de la chaleur. Il peut être également valorisé uniquement en chaleur par l'intermédiaire d'une chaudière.

Qui pourrait être intéressé par un tel projet ?

Tous les producteurs ayant à leur disposition des déchets organiques en quantité importante et ayant des besoins thermiques, pourraient profiter pleinement du développement de la méthanisation pour convertir leurs déchets en énergie.

Quel est l'intérêt de ce projet pour moi ?

Le projet **Biogas3** a pour objectif d'identifier les **expériences de petite méthanisation (<100kW) les plus réussies sur sept pays européens** et d'encourager leurs développements. Cette démarche permettrait donc d'apporter des informations sur les technologies disponibles auprès des agriculteurs, éleveurs et industries agro-alimentaires intéressés par la méthanisation de petite dimension (< 100 kW électrique installée).

Le projet **Biogas3** va également réaliser des études de faisabilité économique et énergétique pour les parties intéressées, de manière à analyser si les conditions d'implantation d'une unité de méthanisation sont remplies (flux et nature des déchets organiques disponibles, besoins thermiques locaux, etc.).



Unité de méthanisation à la ferme de 100kWe, Bretagne, France

Les petites unités de méthanisation offrent l'opportunité d'être autonome en termes de gisement de déchets organiques disponibles sur site.

Si vous produisez des déchets adaptés au processus de méthanisation, possédez un site approprié, voulez réduire vos factures énergétiques (ou être payé pour l'énergie que vous produisez) alors vous pouvez envisager la méthanisation.

Pour en savoir plus, contactez l'IFIP ou l'ACTIA

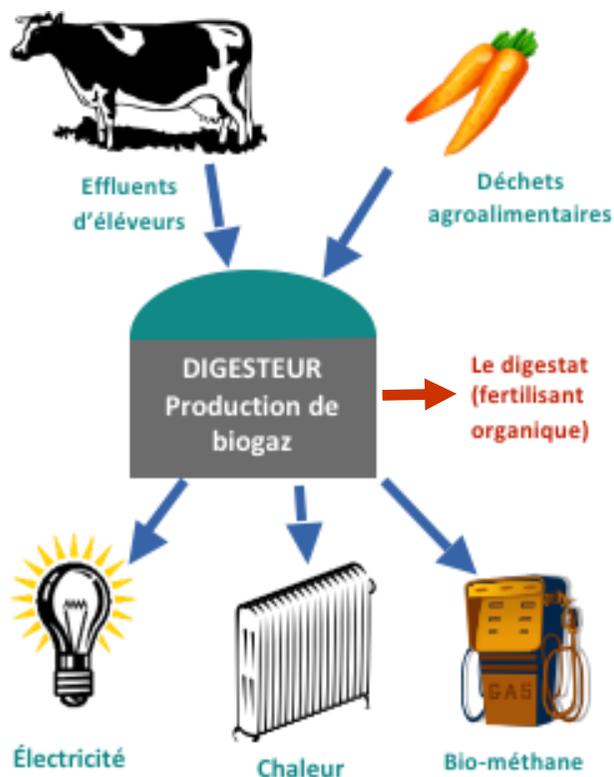
Pascal LEVASSEUR - IFIP
Tel: +33 (0)2 99 60 98 45
Mail: pascal.levasseur@ifip.asso.fr



Christophe COTILLON - ACTIA
Tel: +33 (0)1 44 08 86 15
Mail: c.cotillon@actia-asso.eu



Qu'est ce que le biogaz ?



Produire du biogaz provenant de la digestion anaérobie de déchets n'est pas nouveau, 14 000 digesteurs existent à travers l'Union Européenne. Néanmoins, ces unités sont très majoritairement de dimension moyenne à grande. Par l'intermédiaire de ce projet, **l'ensemble des partenaires souhaite contribuer au développement de la petite méthanisation auprès des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires.**

Pertinent pour l'élevage et l'agriculture



Pour alimenter une unité de méthanisation, la recherche de gisements de matières organiques méthanogène peut être très anxiogène pour un porteur de projet compte tenu d'une concurrence croissante sur ces déchets. Les élevages disposent à ce titre d'une autonomie : effluents d'élevage (lisier/fumier), cultures intercalaires à vocation énergétique et résidus de culture. La chaleur produite par co-génération ou par chaudière, peut être utilisée pour chauffer les bâtiments d'élevage, les maisons d'habitation, etc., contribuant ainsi à réduire la facture énergétique.



Pertinent pour les industries agro-alimentaires

Les industries agro-alimentaires produisent de grandes quantités de déchets avec parfois des coûts de traitement élevés. En transformant ces déchets en biogaz, la gestion *in situ* de ces déchets par méthanisation et la production énergétique inhérente diminuerait sensiblement les coûts.

Les process et nettoyages mis en jeu dans les industries agro-alimentaires sont parfois très consommateurs d'énergie thermique. En utilisant les déchets présents sur le site pour produire du biogaz, la totalité ou une partie des coûts énergétiques pourraient être compensés.

Une collaboration entre exploitation agricole et industrie agro-alimentaire ?

Une collaboration entre une exploitation agricole et une industrie agro-alimentaire pourrait également s'avérer pertinente pour l'implantation d'une unité de méthanisation (sous réserve d'une distance raisonnable). **En effet, une mutualisation des coûts, un approvisionnement en déchets sécurisé, la disponibilité de terres agricoles pour l'épandage du digestat sont autant d'aspects attrayants pour le développement d'une collaboration de proximité.**